POUR LA CELEBRATION DU 19 MARS 1946

Au cours de ces 350 dernières années de son histoire La Réunion a connu deux évènements qui l'ont profondément et durablement marquée : l'abolition de l'esclavage le 20 décembre 1848 (date célébrée chaque 20 décembre depuis 1982) et l'abolition du statut colonial par la loi du 19 mars 1946 (date pas encore célébrée). Cette dernière loi a ouvert la voie à une transformation radicale de l'île en modifiant profondément ses structures économiques et sociales, en lui donnant les moyens d'éduquer et de former ses jeunes, de soigner sa population et de lui offrir une réelle protection sociale.

Il est important aujourd'hui de faire du 19 Mars 1946 la deuxième plus grande date de l'histoire de La Réunion en reconnaissant à cette date son caractère historique de profonde et radicale transformation de La Réunion.

C'est pourquoi les soussignés demandent que le 19 Mars soit, comme le 20 décembre, déclaré jour férié et célébré dans l'union la plus large.

Signons la pétition !

NOMS	PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE

NOMS	PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE